Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnels** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1614676C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2016-454** **01/06/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2016-267 du 31/03/2016 : Concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de
l'environnement

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Destinataires d'exécution
DRAAF - DRIAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP Administration centrale Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MEDDE - DREAL FranceAgriMer - ASP - INAO - ODEADOM Pour information :CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement d’élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement, au titre de l’année 2016.

Textes de référence :- Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement.

- Arrêté du 5 février 2007 fixant le programme et les règles d’organisation du concours interne de recrutement des élèves ingénieurs de l’agriculture et de l’environnement.

- Arrêté du 29 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2016-267 relative au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est complétée de la manière qui suit :

Le nombre de places offertes au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert par arrêté du 29 mars 2016 est fixé à 12. Pour leur formation, les lauréats seront affectés à l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon).

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT